Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 060-286000021-20250210-D2025TT0601-AR

Décision du président
N°2025/TT/06/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,
Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :
De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial principal de première classe	1,5/35h	08/02/2025	08/02/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	03/02/2025	07/02/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	18/35h	06/02/2025	07/02/2025
GOUVIEUX	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONI	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	03/02/2025	04/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 060-286000021-20250210-D2025TT0601-AR

	BLE				
BREUIL-LE-VERT	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	27/35h	03/02/2025	11/02/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	03/02/2025	03/02/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	04/02/2025	04/02/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	16/35h	05/02/2025	05/02/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	06/02/2025	06/02/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	04/02/2025	04/02/2025
GOUVIEUX	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONI	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	06/02/2025	07/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 060-286000021-20250210-D2025TT0601-AR

	BLE				
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	06/02/2025	06/02/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	06/02/2025	07/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	03/02/2025	03/02/2025
SAINT-MARTIN-LONGUEAU	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	17,25/35h	05/02/2025	07/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	05/02/2025	05/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	05/02/2025	05/02/2025
GOUVIEUX	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	06/02/2025	07/02/2025
LACHAPELLE-AUX-POTS	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	31,67/35h	03/02/2025	07/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 060-286000021-20250210-D2025TT0601-AR

SENLIS	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	8/35h	03/02/2025	04/02/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	06/02/2025	07/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	06/02/2025	06/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	06/02/2025	06/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	06/02/2025	06/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	07/02/2025	07/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	07/02/2025	07/02/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	07/02/2025	07/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 060-286000021-20250210-D2025TT0601-AR

SAINT-MARTIN-LONGUEAU	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	08/02/2025	14/02/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	08/02/2025	09/02/2025
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	16/35h	04/02/2025	07/02/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	2/35h	08/02/2025	08/02/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	08/02/2025	21/02/2025
JAULZY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial d'animation	28/35h	05/02/2025	21/02/2025
LACHAPELLE-AUX-POTS	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	22,5/35h	03/02/2025	07/02/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial d'animation	26/35h	08/02/2025	05/03/2025
LONGUEIL-	ACCROISS	Adjoint territorial	18/35h	24/02/2025	04/04/2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 060-286000021-20250210-D2025TT0601-AR

SAINTE-MARIE	EMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	d'animation			
BALAGNY-SUR-THERAIN	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial d'animation	16/35h	05/02/2025	05/02/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	08/02/2025	04/07/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	31/35h	08/02/2025	04/07/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :
Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :
Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,
Le ...
Le Président,

Signé par : Alain VASSELLE
Date : 10/02/2025
Qualité : PRESIDENT